

Rapport d'activités

2011



France Nature Environnement Midi Pyrénées

FNE Midi-Pyrénées est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement en Midi-Pyrénées.

C'est une association indépendante des pouvoirs politiques, administratifs et économiques. Elle est membre de France Nature Environnement qui est reconnue d'utilité publique.

Elle agit depuis plus de 30 ans en faveur de :

- La défense de l'environnement,
- La protection de la nature,
- La sauvegarde du patrimoine bâti et naturel régional,
- La préservation de la qualité de la vie par la prévention des risques et des nuisances.

Le Conseil d'Administration 2011 :

Rémy Martin, Président
José Cambou, Vice-Présidente
Jean-Pierre Delfau, Vice-Président
Thierry de Noblens, Vice-Président
Sylvain Doublet, Trésorier
Didier Pacaud, Secrétaire Général
Fred Manon, Secrétaire adjoint

Françoise Cazalé
Bernard Maillochaud
Bernard Sainte Marie
Jean-Pierre Delorme
Jérôme Calas
Jean Joachim

L'équipe en 2011 :

- Marie-Laure Cambus, directrice
- Nelly Loustalot, chargée de mission info-doc et énergie
- Caroline Creton, chargée de mission eau et animatrice du collectif FNE Adour-Garonne
- Caroline Olivier, chargée de mission (CDD)
- Sophie Fleckenstein, juriste (CDD de mars à décembre 2011)



De gauche à droite : Caroline Creton, Sophie Fleckenstein, Marie-Laure Cambus, Nelly Loustalot, Caroline Olivier.

Des départs en 2011 :

- Alex Broner, documentaliste (départ Aout 2011)
- Sophie Pourcel, chargée de mission EEDD (départ avril 2011)
- Katia Foucaud, chargée de mission EEDD (CDD, départ janvier 2011)



Le mouvement associatif :

En 2010, FNE Midi-Pyrénées rassemble **133** associations, de manière directe ou indirecte, et se fait ainsi l'écho de près de **8620** citoyens sur la région Midi-Pyrénées.

3 nouvelles associations ont demandé à rejoindre la fédération régionale :

- Canopée (12)
- Association Botanique Gersoise (32)
- Barthas Vallée (31)

FNE Midi-Pyrénées est une fédération régionale affiliée à France Nature Environnement, mouvement national.

A ce titre, FNE MP participe à la vie du mouvement à travers :

- la représentation au Conseil d'Administration de FNE : José Cambou est secrétaire national de FNE
- la participation aux réseaux thématiques nationaux :
 - José Cambou est pilote du réseau santé-environnement nationale
 - les salariés de FNE MP ont participé aux séminaires de FNE :
 - juridique,
 - eau,
 - étalement urbains
 - séminaire d'été
 - séminaires des Directeurs
- La participation aux 2 conférences des Présidents
- La participation à l'Assemblée Générale et du Congrès national à Marseille.

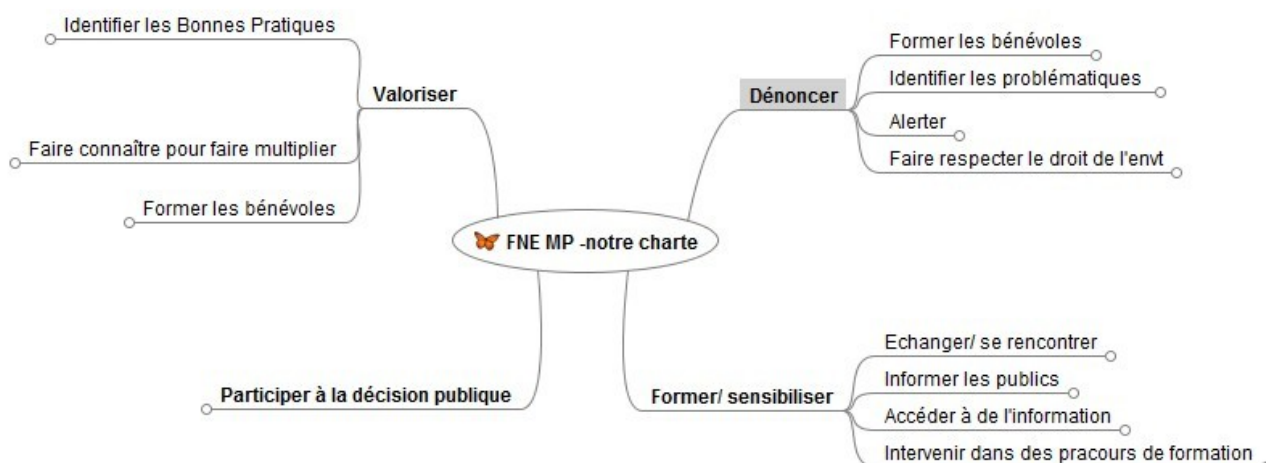
La réorganisation de FNE Midi-Pyrénées

En 2011 FNE Midi-Pyrénées s'est interrogé sur ses missions, et son projet associatif. Le Conseil d'Administration du 8 novembre 2011 a adopté le plan stratégique triennal de FNE Midi-Pyrénées, le Bureau du 6 décembre a adopté sa déclinaison opérationnelle : le plan d'actions 2012/2013.

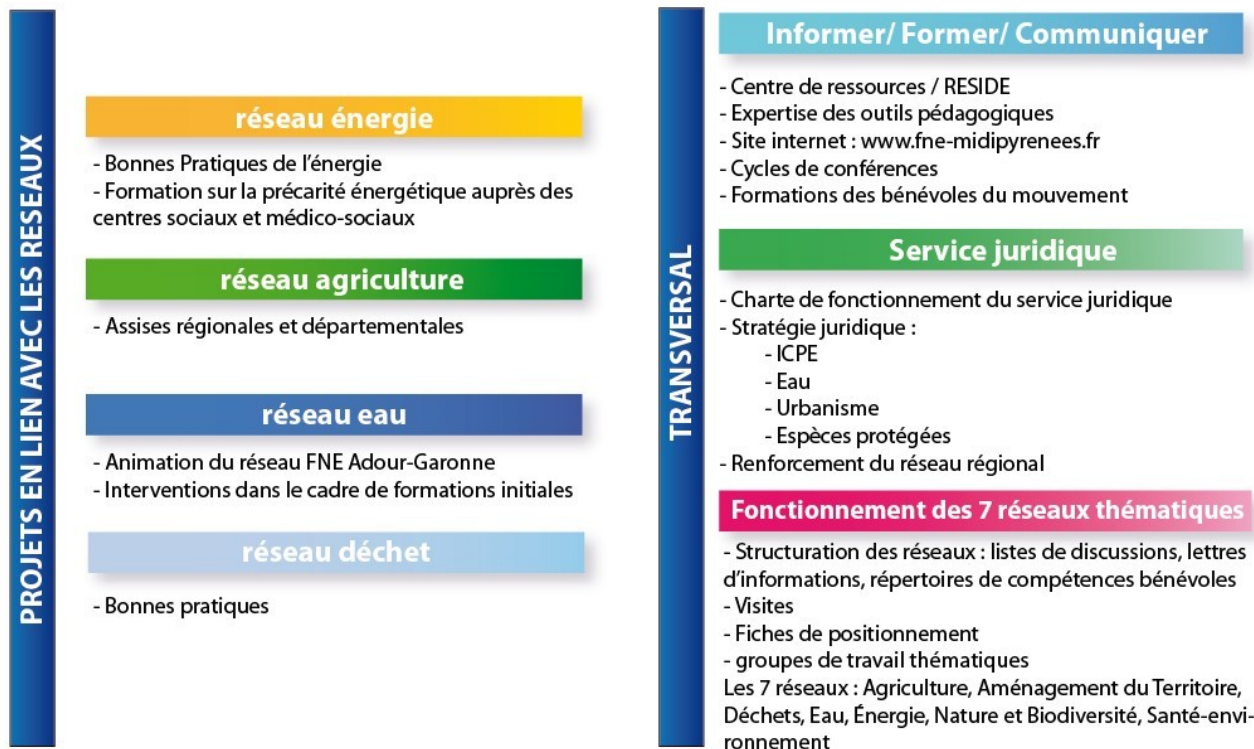
Au centre du plan stratégique, la charte de FNE Midi-Pyrénées représente le socle commun aux associations du mouvement : un ensemble de valeurs et de choix qui sont partagés.

Le plan stratégique s'articule ensuite autour de quatre axes forts :

- Dénoncer les atteintes au droit de l'environnement,
- Valoriser et promouvoir les bonnes pratiques,
- Participer à la décision publique,
- Former et sensibiliser les publics.



Le plan d'actions 2012/2013 décline de manière opérationnelle les différents axes et objectifs, en lien avec le fonctionnement des réseaux thématiques :



Les Réseaux thématiques :

Réseau Agriculture



Pilote : Sylvain Doublet
Référent : ML Cambus

4 thématiques prioritaires :

- réduction des pesticides
- qualité, utilisation et fertilité des sols
- circuits courts
- biodiversité fonctionnelle et cultivée

Les actions 2011 :

- x 2 lettres d'information envoyées
- x diffusion d'un communiqué de presse : Campagne d'affichage de FNE sur l'agriculture : transformons l'essai ! (28/02/11)
- x groupe de travail sur la programmation des Assises régionales
- x groupe de travail sur le programmation d'une visite en 2012
- x 2 journées de formations à destination des bénévoles (Toulouse et Montauban)



- x participation aux groupes Ecophyto 2018
- x participation aux COREAM (Plan Régional d'Agriculture Durable)



Réseau Aménagement du Territoire



Pilote : José Cambou
Référent : ML Cambus

4 thématiques prioritaires :

- transport et en commun et transport de marchandises
- paysage et projets d'aménagement
- aménagements routiers et ferroviaires
- étalement urbain

Les actions 2011 :

- x Diffusion d'une lettre d'information trimestrielle par mail
- x Définition d'une fiche de positionnement commune SEPANSO/ FNE MP sur le projet de LGV Bordeaux/ Toulouse.
- x Participation au colloque du CER « Matabiau Grande Vitesse »
- x Participation au Séminaire de FNE sur l'étalement Urbain
- x Participation aux travaux sur le PDU de Toulouse
- x Participation aux travaux sur la LACT
- x Formations à destination des bénévoles (3 sessions téléphoniques)

Réseau Déchets



Pilote : Sabine Martin
Référent : C. Olivier

3 thématiques prioritaires :

- décharges sauvages
- prévention des déchets
- déchets industriels

Les actions 2011 :

- x Communiqué de presse sur les décharges sauvages :
 - o Décharge illégale d'amiante à St Alban : FNE Midi-Pyrénées demande des mesures d'urgence (16/06/11)
 - o Association des Riverains Saint Alban Dépollution Amiante (24/06/11)
 - o Stockage illégal d'amiante et de déchets dangereux : après Saint Alban, la décharge du lac de Lalande à Bessens (25/07/11)
 - o Décharge de Limeil-Brévannes : la colline qui cache la montagne (19/09/11)
- x Organisation d'une journée de formation à destination des bénévoles
- x Participation à la journée de visite organisée par l'ORAMIP
- x Participation aux réunions de l'ORAMIP

Réseau Eau



Pilote : Rémy Martin
Référent : C. Creton

3 thématiques prioritaires :

- Gestion quantitative de l'eau : constats et alternatives
- Gestion qualitative de l'eau : captages Grenelle
- Classement des cours d'eau

Les actions 2011 :

- x Communiqués de presse :
 - o SECHERESSE en Midi-Pyrénées : Changement profond des pratiques culturelles et agronomiques, la SEULE solution durable pour faire face au changement climatique



(13/05/11)

- Le collectif FNE Adour-Garonne : un nouvel acteur pour une meilleure gestion de l'eau (26/10/11)
-
- x Changement de nom du collectif ASS'EAU BAG → collectif FNE Adour-Garonne
- x Participation au Séminaire eau de FNE
- x Participation à la formation FNE « l'hydroélectricité : contentieux administratif et pénal »
- x Participation à 3 réunions téléphoniques du réseau Eau de FNE (captages grenelle, classement de cours d'eau, retours d'expérience dans les SAGEs)
- x Diffusion d'information au réseau eau par voie électronique

Réseau Énergie

3 thématiques prioritaires :

- nucléaire : constats et propositions
- énergies renouvelables
- gaz de Schistes



Actions 2011 :

- x Organisation d'une formation à destination des bénévoles (Montauban)
- x Participation à la réunion d'information sur le Permis de Foix (Gaz de Schistes)
- x Envoi régulier de mails d'information
- x Suivi des actions du collectif anti Gaz de Schistes 31
- x Participation aux ateliers du SRCAE
- x Participation à la formation sur les Plans Climats Énergie Territoriaux
- x Participation aux groupes de travail « caractérisation de la précarité énergétique en Midi-Pyrénées » pilotés par l'OREMIP
- x Participation aux réunions de la plateforme « Territoires Durables »
- x Rédaction des fiches de positionnement de FNE Midi-Pyrénées sur les 3 thématiques prioritaires.

Réseau Nature et Biodiversité

3 thématiques prioritaires :

- Activités agricoles et préservation des espèces et des espaces
- Protection des espèces et des habitats naturels
- Protection de la nature « ordinaire »



Actions 2011 :

- x Suivi des travaux réalisés par FNE
- x Rédaction de fiches de positionnement de FNE Midi-Pyrénées sur les 3 thématiques prioritaires.
- x Réflexions sur la structuration du réseau et du lien entre FNE Midi-Pyrénées et Nature Midi-Pyrénées
- x Communiqués de presse :
 - La stratégie en faveur du Grand Tétrás est sur la mauvaise pente



- Espèce en danger : tirez ! (06/12/11)



3 thématiques prioritaires :

- Air et pollutions
- Plan Régional Santé-environnement
- Risques Industriels

Actions 2011 :

- x Communiqués de presse :
 - o AZF : 10 ans après, il faut payer pour être protégé ! (21/09/11)
 - o Extinction obligatoire des enseignes lumineuses commerciales la nuit : une bonne nouvelle pour la santé humaine, la facture énergétique et l'environnement (19/12/11)
- x Organisation de 3 sessions de formation à destination des bénévoles
- x Participation aux réunions régionales sur le PRSE 2 (?)
- x Rédaction et diffusion d'une lettre d'information trimestrielle

Les services proposés en 2011

Service Juridique

L'année 2011 s'est illustrée par la relance progressive du service juridique.

Cette relance fut opérée par l'ancienne chargée de mission juridique, Sophie Fleckenstein. Ce travail de fond s'est manifesté par l'organisation complète du service ; archivage tant papier que numérique, tri et rangement du bureau, reprise de contact auprès des associatifs et acteurs locaux, reprise des dossiers en cours, etc.

Cette restructuration s'est poursuivie avec l'arrivée d'un nouveau chargé de mission juridique, Hervé Hourcade ainsi que par le travail de nombreux juristes bénévoles ; Anthony Fayolle (actuellement en service civique volontaire), Louise Escourrou, Christophe Martin (futur stagiaire du service juridique), Pauline Gilliet.

Les activités se regroupent en trois grandes actions ; la mise en place d'un service juridique structuré (I), le contentieux de FNE Midi-Pyrénées (II) et le travail de veille et de conseil juridique (III).

I. La mise en place d'un service juridique structuré

Cette année 2011 marque la rédaction d'une charte de fonctionnement du service juridique auprès de ses associations membres et de ses adhérents individuels (A). Dans cette logique, la fédération régionale a déposé une demande d'agrément de consultation juridique payante (B). La restructuration du service s'est également opérée avec la passation d'une convention de partenariat avec le GADEL (C) ainsi que la prise de contact et l'impulsion de rencontre avec les acteurs locaux (D).

A. La rédaction d'une charte de fonctionnement du service juridique



La relance du service juridique se devait de s'accompagner de conditions générales de fonctionnement. Cette charte permettra d'organiser la consultation du service de manière structurée. Ainsi les associations membres et les adhérents individuels pourront solliciter le service juridique selon ces règles prédéfinies. Elle se complètera lors de la délivrance de l'agrément de consultation juridique payante.

Elle se positionnera sur des dossiers juridiques en droit de l'environnement ou droit associatif portant atteinte aux intérêts collectifs de la fédération.

B. La demande d'agrément de consultation juridique payante

Dans un souci de pérennisation du poste de chargé de mission juridique, et comme l'ont déjà sollicité plusieurs fédérations régionales, à l'instar de Haute-Normandie Nature Environnement, FNE Midi-Pyrénées a déposé fin février 2012, un dossier de demande de consultation juridique payante.

Ce dossier, permettra s'il est accepté, de dispenser des consultations juridiques payantes à destination des associations membres de FNE Midi-Pyrénées.

Effectivement, au vu de l'afflux massif de demande de consultation des associations membres, ce système régulera le traitement des dossiers contentieux au sein de la fédération.

Cet agrément est sollicité au titre de l'article 5 de la loi de 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

C. La signature d'une convention de partenariat avec la fédération départementale du Lot, le GADEL

Enfin, le renforcement des relations établies entre le GADEL et le service juridique de FNE Midi-Pyrénées a conduit la fédération régionale et la fédération départementale à convenir d'une convention de partenariat régulant les relations inter-associatives.

Cette dernière, structure l'apport respectif des deux associations dans le travail commun de respect du droit de l'environnement.

D. Une démarche de rencontre des acteurs locaux

Afin d'établir un dialogue auprès des acteurs locaux de l'environnement, le service juridique et la directrice de FNE Midi-Pyrénées entreprennent de rencontrer certaines Administrations et certains Parquets de la région.

Deux rencontres constructives ont déjà eu lieu au cours de l'année 2011. La rencontre du Procureur de la République de Cahors qui a proposé de créer un groupe de travail avec une de ses substituts spécialisée en droit de l'environnement, un agent de la direction départementale des territoires et des associations agréées. Ensuite, il fut organisé une rencontre avec le chef de service risques technologiques et environnement industriels (SRTEI) à la Direction régional de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL).

La poursuite de cette dynamique permettra de rencontrer certains agents des directions départementales des territoires (DDT), des agents de l'office national de l'eau et du milieu aquatique (ONEMA), des associations agréées départementales de pêches ainsi que le Ministère Public de certaines Tribunaux de Grande Instance.

II. Le contentieux de FNE Midi-Pyrénées

Les activités contentieuses se divisent entre les dossiers déjà en cours et qui sont suivis au



jour le jour (A) et le dépôt de nouveaux recours et plainte (B).

A. Le suivi des dossiers contentieux

Pour avoir un point de vu exhaustif de cette liste, il faut se référer au tableau du « bilan d'activités juridique FNE MP » tenu à jour.

Globalement, les principaux dossiers en cours sont :

1- Le contentieux administratif

- les arrêtés de chasse du grand tétras, avec notamment la victoire en appel devant la Cour administrative d'Appel de Bordeaux en février 2012 concernant l'arrêté de chasse 2008 pour les Hautes-Pyrénées ;
- L'intervention volontaire auprès de la Commune et la Communauté de Toulouse contre la Préfecture de la Haute-Garonne concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Esso Fondeyre ;
- Le dossier Occitanis qui s'est clôturé en début d'année 2012 et qui devrait se voir fixer une audience dans le courant de l'année ;
- Le recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté préfectoral de dérogation de destruction d'espèces protégées pour l'extension de carrière de Martres-Tolosane – LAFARGE Ciments ;
- Le nouveau recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté préfectoral du préfet des Hautes-Pyrénées portant agrément à l'association ASPP65, et cela suite à l'annulation du précédent agrément devant le Tribunal Administratif ;
- Le recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté portant mise à jour du schéma départemental des carrières datant du 4 juin 2009 ;

2- Le contentieux pénal

- La plainte pour exploitation non conforme aux prescriptions techniques – SAS Fibre Excellence ex Tembec à Saint Gaudens ;
- La plainte pour exploitation non conforme aux prescriptions techniques – SME ex SNPE à Toulouse ;
- La plainte pour exploitation non conforme aux prescriptions techniques et non respect d'un arrêté de mise en demeure – société AFM recyclage ;
- La pollution d'un cours d'eau et non respect du droit des installations classées à St Benoit de Carmaux et Graulhet par l'entreprise Molina (81), audience fixée 28 juin 2012-03-19 ;
- Lecture au 29 mars 2012 du Tribunal de Police de Castelsarrasin concernant la citation directe de Réseau sortir du Nucléaire, FNE Midi-Pyrénées.

B. Les nouveaux contentieux de l'année 2011

Ici aussi, pour avoir une liste exhaustive des nouveaux contentieux déposés par FNE Midi-Pyrénées, il faut se référer au tableau.

Néanmoins, on citera :



1- Le contentieux administratif

- l'introduction d'un recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'octobre 2011, délivré à la société ECOMAT à Bessens, pour exploiter une installation de stockage de déchets inertes dans le lac de Lalande, ayant des relevés d'analyse présentant un taux mercure anormalement élevé ;
- L'introduction d'un recours pour excès de pouvoir contre les décisions de refus de l'administration fiscale, s'opposant à habilitier FNE Midi-Pyrénées à délivrer des reçus fiscaux ;
- L'introduction de trois recours pour excès de pouvoir contre des arrêtés sécheresse dans le département du Lot, en ce qu'il ne respecte pas les seuils de crises qui s'opposent au prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole.

2- Le contentieux pénal

- Le dépôt de trois plaintes pour abandon de déchets dangereux par l'entreprise de démolition Gerlero. Il s'agit des sites de St Alban (en cours de dépollution) le site de Bessens et le site de Lamagistère ;
- Le dépôt d'une plainte pour détention et transport d'espèces protégées par un taxidermiste Haut-Pyrénéen (65) ;
- Le dépôt d'une plainte pour construction sans autorisation en zone inondable à Espère dans le Lot ;
- Le dépôt d'une plainte pour destruction d'espèces protégées à Cahors (46) ;
- Le dépôt d'une plainte pour décharge sauvage à Foulade (46) ;
- Le dépôt d'une plainte pour décharge sauvage à Surba (09) ;
- Le dépôt d'une plainte pour publicité de « quads » en situation d'infraction à le Prieuré-st-jean (12) ;

III. Le travail de veille et de conseil juridique

Tout comme pour le contentieux, le travail de veille est répertorié sur le tableau mis à jour.

Il s'agit principalement d'une veille relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi qu'une veille plus générale étendue à l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées.

A. La veille ICPE

La surveillance de certains sites ICPE fait l'objet d'échanges de mails et courriers avec les services de la DDT et de la DREAL afin d'éclaircir des arrêtés de mise en demeure et autres mesures prises à leur rencontre.

Récemment, la fédération s'est concentrée sur les sites « seveso » et notamment les seuils hauts.

Par exemple, FNE Midi-Pyrénées a demandé de plus amples informations au sujet des sociétés suivantes :

- SME ex SNPE à Toulouse (31)
- ND Logistics à Grisolles (82)
- BASF Products and Care France ex COGNIS à Bousens (31)
- Gaches Chimie (31)



- Antargaz (31)
- Arkema (65)
- SAS Fibre excellence (31)
- Liants routiers Midi-Pyrénées (31)
- SHELL société des pétroles (65)
- Cegelec (65)
- Etablissement Saboulard (31)

B. La veille

Dans ce volet, le service juridique recense mensuellement les arrêtés préfectoraux de dérogation de destruction d'espèces protégées en coordination avec la fédération nationale France Nature Environnement.

La veille passe aussi par la lecture des journaux locaux et la sollicitation des bénévoles et associations membres.

C. Les conseils juridiques

En attente de validation de la charte juridique et de l'agrément de consultation juridique payante, le service juridique prodigue de nombreux conseils juridiques à ses associations membres et ses adhérents individuels à jour de leurs cotisations.

Ces divers conseils font aussi l'objet d'un recensement sur le tableau de suivi.

Actuellement, plusieurs dossiers sont suivis par le service :

- L'association de Lachapelle – Auzac sur la centrale d'enrobés
- Le projet de gravière à Finhan (82)
- Le projet d'anneau routier à Gasques (82)
- La porcherie de la Blanchisserie (12)
- La pratique du « quad » en infraction au code de l'environnement en Haute-Garonne (31)
- La carrière de Marcouly (46)
- Le plan d'eau de Lascabanne (46)
- Etc...

Centre de Ressources

Animation collectif FNE Adour-Garonne Structuration et animation du réseau des APNE¹

A. Le collectif FNE Adour-Garonne:

Né en février 2010 sous l'impulsion de FNE midi pyrénées et regroupant sous le nom de « collectif Ass'Eau BAG » les 6 fédérations régionales des APNE du BAG², il change de

¹ Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement

² Bassin Adour-Garonne



nom en octobre 2011 pour devenir le « collectif FNE Adour-Garonne ». Outre le COPIL³ annuel, des réunions téléphoniques rassemblent les membres du collectif FNE Adour-Garonne au moins 3 fois par an.

B. Renforcement des liens entre APNE et les autres acteurs de l'eau du bassin Adour-Garonne (BAG) : rencontres et coopération

Rencontre avec des APNE du BAG pour dynamiser et fédérer le réseau (FNE 65, CAPAT, SEPANSO, ARPE)

Rencontre avec des partenaires et autres acteurs du BAG pour renforcer la collaboration entre les APNE et ces différentes structures (CRMPCK, UFBAG et FDAAPPMA, FRSEA Midi-Pyrénées, INRA, FRAB, président CLE SAGE Garonne).

Suivi des dossiers et commissions, production d'avis et de propositions

A. Participation à des réunions d'information, commissions, colloques, séminaires sur l'eau pour se tenir informée des enjeux relatifs à l'eau, permettant l'appui à la production d'avis et de propositions (une douzaine sur 2011)

ex: Petit-déjeuner débat de la Maison de l'Environnement : « Eau et Urbanisme », Réunion du groupe de travail « Ecophyto - captages grenelle » : évaluation des captages Grenelle d'Estang (Gers) et de Tordre (Tarn et Garonne)

B. Suivi des PGE et SAGE

PGE⁴ Garonne-Ariège: Commission Plénière de révision du PGE Garonne-Ariège suite à laquelle le collectif FNE Adour-Garonne a désigné les représentants des APNE pour participer aux 3 commissions géographiques (Garonne Amont, Ariège, Garonne Aval).

CLE⁵ du SAGE Garonne: rencontre du président de la CLE, nomination du président de FNE Midi-Pyrénées au Bureau de la CLE, Propositions de FNE Midi-Pyrénées pour un bon fonctionnement de la CLE Garonne.

C. Suivi des travaux du Comité de Bassin

Présence de la chargée de mission en tant qu'observateur (CTMNA⁶, Commission Planification, Commission Programme Finances Évaluation, Commission des Interventions, Comité de Bassin)

D. Cahier de propositions de FNE Adour-Garonne pour le X^{ème} programme d'intervention des Agences de l'eau

Sollicitation de l'AEAG⁷ à laquelle le Collectif FNE Adour-Garonne a répondu en précisant qu'il fera des propositions dans la lignée de de la plaquette CAP'Eau réalisée en 2009. Travail coordonné par la chargée de mission au travers :

- de participation aux commissions du Comité de Bassin,
- de consultation des spécialistes du collectif FNE Adour-Garonne et des APNE du réseau par thématique technique,
- de consultation du Réseau Eau de FNE national,
- d'interview d'un échantillon de quelques acteurs de l'eau non APNE,
- de consultation des salariés de l'AEAG.

Cela a abouti à un cahier de propositions regroupant des préconisations générales et des propositions sur les thématiques « assainissement des eaux usées & eaux pluviales »,

3 Comité de Pilotage

4 Plan de Gestion des Étiages

5 Commissions Locales de l'Eau

6 Commission Technique du Milieu Naturel Aquatique

7 Agence de l'Eau Adour-Garonne



« économies d'eau et gestion quantitative » et « préservation des milieux aquatiques ». Mis en ligne sur le site internet de FNE Midi-Pyrénées et remis à l'AEAG en février 2012.

Mobilisation des APNE sur les enjeux prioritaires

Préservation des captages d'eau potable Grenelle

La réduction des pollutions diffuses (nitrates et pesticides) est l'un des enjeux prioritaires identifiés dans le SDAGE Adour-Garonne, notamment en terme de protection des captages d'alimentation en eau potable.

La loi Grenelle a défini une liste de captages les plus menacés sur le territoire national, dits « Captages Grenelle », à protéger prioritairement (57 en Adour-Garonne). Constat: les APNE ne sont pas systématiquement intégrées aux COPIL des captages Grenelle et sont donc souvent absentes des réflexions liées à l'élaboration des PAT⁸. La chargée de mission a mené un travail de mobilisation, coordination et formation des APNE du BAG pour favoriser l'intégration et la participation active et efficace des APNE aux COPIL pour l'élaboration de PAT à la hauteur des enjeux environnementaux et sanitaire :

- 1- Montage du plan d'action AEAG / FNE Midi-Pyrénées
- 2- Coopération avec FNE national
- 3- Identification et mobilisation des APNE
- 4- Accompagnement et coordination des APNE
- 5- Mobilisation des partenaires de CAP'Eau : consommateurs et Bio
- 6- Organisation d'une journée de formation: « Protection des captages d'eau potable : Comment les associations peuvent-elles agir ? »(12 octobre 2011 à Angoulême, 25 personnes)
- 7- Suivi des COPIL

Bilan provisoire : A ce jour, hormis dans le Tarn (81) et dans le Cantal (15), les APNE sont représentées dans l'ensemble des COPIL des captages Grenelle du bassin Adour-Garonne (ou en cours de représentation dans certains cas où l'intégration est longue et/ou laborieuse). Ces représentants APNE, coordonnés et formés, devraient participer à l'élaboration de PAT à la hauteur des enjeux environnementaux. Des liens plus étroits avec les représentants de l'agriculture biologique locaux permettront de renforcer également leurs positions respectives.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Contexte en Adour-Garonne : 2/3 du bassin Adour-Garonne est classé en ZRE (Zone de Répartition des Eaux), qui se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux prélèvements. Les prélèvements agricoles pour l'irrigation représentent environ 85% des prélèvements d'eau en période d'étiage. La LEMA⁹ et son décret d'application ont suscité la colère de la profession agricole qui a, en 2010 puis 2011, durci sa position sur la question de l'irrigation en rejetant violemment la politique des volumes prélevables et en réclamant la création de nouvelles réserves de stockage de l'eau. Fin 2011 l'État cède (plan d'adaptation de la gestion de l'eau, soutiens à la création de retenues d'eau et à l'adaptation des cultures).

Actions mises en œuvre et plaidoyer des APNE :

- 1- Courrier plaidoyer et demande d'audience au Préfet Coordonnateur de Bassin
- 2- Rédaction d'un article dans la Lettre Eau du Réseau Eau de FNE
- 3- Communiqué de presse Sécheresse
- 4- Réponses aux sollicitations presse, radio et télévision
- 5- Rencontre avec le Président de la FRSEA Midi-Pyrénées

Classement des cours d'eau : Plaidoyer des APNE

Contexte en Adour-Garonne: 3^{ème} enjeu prioritaire à l'échelle du bassin Adour-Garonne concerne la préservation des milieux aquatiques. La LEMA de 2006 a réformé les anciens

8 Plan d'Action Territorial

9 Loi sur l'eau et milieux aquatiques



classements des cours d'eau (dits « réservés ») en les adaptant aux exigences de la DCE. Elle introduit 2 nouveaux types de classements: liste 1 (interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique) et liste 2 (obligation de mise en conformité des ouvrages). concertation orchestré dans chaque département par les Préfets Départementaux sur la base d'une 1^{ère} liste des cours d'eau éligibles au classement figurant dans le SDAGE 2010/2015. Puis processus d'harmonisation à l'échelle du bassin Adour-Garonne en croisant les enjeux environnementaux et énergétiques. Lobbying de la petite hydroélectricité.

Actions mises en œuvre et plaidoyer des APNE:

- 1- Coopération FNE Adour-Garonne / UFBAG et FDAAPPMA
- 2- Coopération FNE Adour-Garonne / CRMPCK
- 3- Courrier plaidoyer et audience avec le Préfet Coordonnateur de Bassin
- 4- Plaidoyer en faveur du classement des cours d'eau d'Ariège lors d'une réunion de présentation et de concertation à la Préfecture d'Ariège

Formations à destination des bénévoles

Les outils créés en 2011

Le Recueil des bonnes pratiques de gestion de l'eau sur le Bassin Adour Garonne.

FNE Midi-Pyrénées s'est attaché à produire un outils d'aide à la décision et de vulgarisation, à destination de tous les publics.

20 bonnes pratiques de gestion de l'eau ont été identifiées à l'échelle du Bassin Adour Garonne, elles sont représentatives de la diversité des usages de l'eau (entreprises, agriculteurs, collectivités, ...). Des entretiens, des visites de terrain ont permis de mieux connaître les actions et les porteurs de projet. Les fiches issues de ce travail d'investigation ont pour objectif de permettre la reproductibilité des bonnes pratiques, de connaître les freins et les leviers rencontrés, de manière à faire bénéficier du retour d'expérience des différents porteurs de projets.

5 courts-métrages ont été réalisés par une équipe de vidéastes, afin de synthétiser sous une autre approche les informations présentées dans le guide.

Les courts-métrages sont en ligne depuis le mois de décembre 2011, sur le site internet www.fne-midipyrenees.fr. Ils seront notamment présentés lors :

- du Festival FReDD¹⁰ dans son édition 2012 dédiée au thème de l'eau,
- des assises régionales de FNE Midi-Pyrénées,

Le recueil des bonnes pratiques a été édité à 1700 exemplaire, il a été envoyé à près de 500 contacts sur le Bassin Adour Garonne. FNE Midi-Pyrénées est particulièrement sollicité par des structures institutionnelles ou associatives pour diffuser largement cet outil.

Une communication spécifique a été réalisée sur la page Facebook de FNE Midi-Pyrénées.

Ce projet a été soutenu par le FEDER Aquitaine et Midi-Pyrénées, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Un film d'animation : les confidences frigorifiques

Le film d'animation, initié en 2010 en partenariat avec les élèves de Seconde du Lycée Saint Joseph de Toulouse et l'association Cumulo Nimbus, a été réalisé en 2011. Ce film sera

10. Film Recherche et Développement Durable à Toulouse



présenté en 2012 dans le cadre d'un festival de film d'animation européen. Il est disponible sur le site internet www.fne-midipyrenees.fr. Une communication spécifique a été réalisée sur la page Facebook de FNE Midi-Pyrénées.

Ce projet a été soutenu par le FEDER, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et la DREAL

Le jeu du Hérisson

Initié en 2010 avec les Jardiniers de Tournefeuille, ce jeu de l'oie géant à destination du jeune public a été édité fin 2011, sous forme d'un plateau de jeu géant de 3m x 3,3m, sur lequel les enfants jouent le rôle des pions et avancent de case en case.

L'objectif est de sensibiliser les enfants au jardinage au naturel, aux alternatives aux pesticides et aux effets sur la santé et l'environnement de l'utilisation des pesticides.

Ce jeu a été testé lors d'un événement réalisé par la Mairie de Colomiers. En plus de l'aspect visuel très attractif, le jeu a eu un réel succès sur son contenu.

Ce projet a été soutenu par le FEDER, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et la DREAL



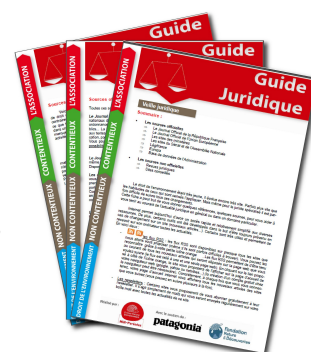
Le guide juridique

Le mouvement France Nature environnement Midi-Pyrénées créé une série d'outils à destination des associations de la défense de la nature et de l'environnement, pour les aider à lutter plus efficacement contre les projets de tiers impactant la biodiversité : un guide juridique, des formations (procédure et éléments juridiques), un forum d'échanges entre associations et un outil de veille en ligne. La carte interactive des points noirs de l'environnement, permet de faire connaître au plus vite les points noirs de l'environnement contre lesquels lutter.

De nombreuses associations et de bénévoles dénoncent des projets (infrastructures, arrêtés préfectoraux,...) impactant la biodiversité.

Mais ils se débrouillent seuls, bien souvent face à des acteurs mieux armés juridiquement. Nous avons voulu leur donner les moyens d'être plus efficaces dans ces actions, notamment sur le plan juridique. Notre guide juridique donne des définitions juridiques et administratives, bien sûr, mais il explique surtout des procédures. Exemples : créer une association pour agir, régler une situation grâce à une concertation et, en dernier recours (car nous incitons à privilégier les solutions non contentieuses) monter un dossier en contentieux pour les tribunaux. Notre objectif, est de mieux préparer les associations pour qu'elles aient gain de cause dans leurs actions juridiques ; elles créent alors des précédents, qui profiteront aux suivantes.

Ce projet a été soutenu par la Fondation Patagonia et la Fondation Nature & Découvertes



Les outils de communication

Un gros effort a été réalisé en 2011 sur la création d'une charte graphique, d'outils de présentation de FNE Midi-Pyrénées et de ses activités :

Un site internet : www.fne-midipyrenees.fr

Mis en ligne le 20 septembre 2011, le site internet de FNE Midi-Pyrénées peut graphiquement s'identifier à celui de FNE www.fne.asso.fr, en affirmant néanmoins les spécificités régionales.

Ce site internet sert de vitrine, de lieu ressources et de lien avec les internautes via la lettre d'information mensuelle.



Ce site internet intègre :

- une présentation du mouvement FNE Midi-Pyrénées
- une présentation des outils et services proposés par FNE Midi-Pyrénées
- les actualités et agenda du mouvement
- la carte des associations membres
- la carte des points noirs
- un formulaire « sentinelle de l'environnement » permettant au citoyen d'agir en tant que lanceur d'alerte.
- Un espace privé, disponible en 2012 par les associations membres à jour de cotisation : espace ressource avec notamment des « lieux » d'échange d'information via des forums thématiques.

Des outils papiers :

- la plaquette de présentation de la fédération
- le catalogue des expositions et jeux réalisés par FNE Midi-Pyrénées
- le catalogue des outils pédagogiques disponibles en location au centre de ressources
- le catalogue des DVD et CD Rom disponibles en prêt au centre de ressources
- la plaquette des formations gratuites à destination des bénévoles du mouvement
- la 1er lettre d'information de FNE Midi-Pyrénées

Des outils grand format :

- le stand parapluie
- les kakemonos de FNE Midi-Pyrénées

Des outils en lignes :

- rédaction d'un article Wikipedia
- page Facebook de FNE Midi-Pyrénées
- compte Twitter de FNE Midi-Pyrénées
- des e-mailing spécifiques aux événements organisés par FNE Midi-Pyrénées
- la lettre d'information mensuelle de FNE Midi-Pyrénées



Les projets portés en 2011

RESIDE MIP

Expertise des outils pédagogiques

Sensibilisation à la réduction des pesticides – grand public

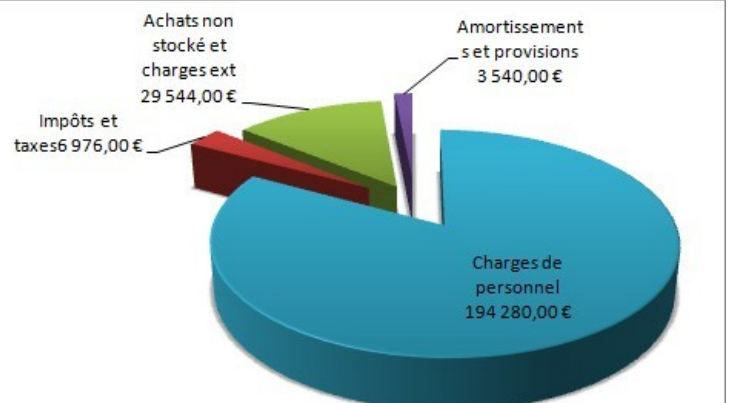
Cycles de conférences

Les actions portées par les associations membres de FNE Midi-Pyrénées en 2011

Ressources financières

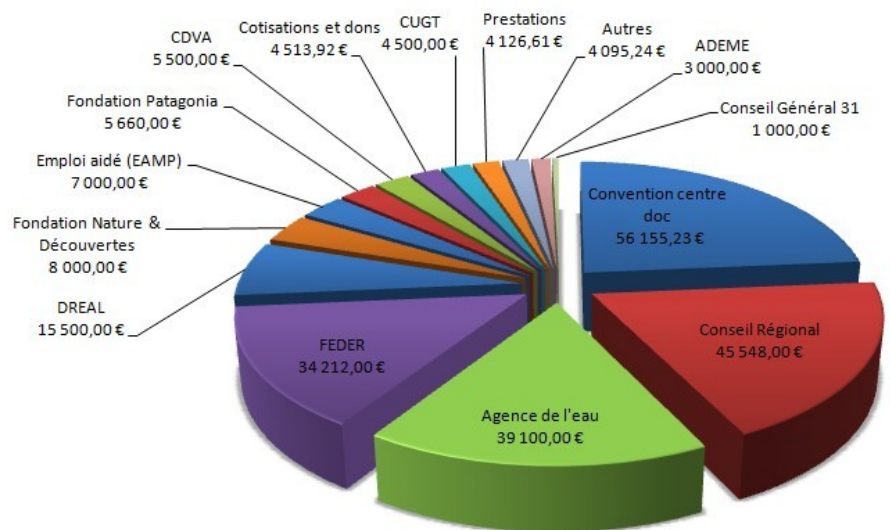
Charges d'exploitation 2011

Charges de personnel	194 280,00 €
Impôts et taxes	6 976,00 €
Achats non stocké et charges ext	29 544,00 €
Amortissements et provisions	3 540,00 €
TOTAL 2011	234 340,00 €



Produits d'exploitation 2011

Convention centre doc	56 155,23 €
Conseil Régional	45 548,00 €
Agence de l'eau	39 100,00 €
FEDER	34 212,00 €
DREAL	15 500,00 €
Fondation Nature & Découvertes	8 000,00 €
Emploi aidé (EAMP)	7 000,00 €
Fondation Patagonia	5 660,00 €
CDVA	5 500,00 €
Cotisations et dons	4 513,92 €
CUGT	4 500,00 €
Prestation	4 126,61 €
Autres	4 095,24 €
ADEME	3 000,00 €
Conseil Général 31	1 000,00 €
TOTAL 2011	237 911,00 €



Rapport financier

En 2011, la fédération régionale poursuit sa mutation pour devenir une structure légère et réactive, capable :

- de mettre en valeur les actions de son réseau d'associations membres,
- d'être une force de proposition,
- de dénoncer les situations critiques (points noirs).

Cette mutation s'accompagne, dans le même temps de changements majeurs dans la gestion des projets et la recherche de financement pour :

- Assainir la situation financière,
- Assainir la situation de trésorerie.

Cela signifie :

- Se doter des outils nécessaires à la gestion de projet,
- Restaurer la confiance entre la direction et l'équipe salarié ; et entre le CA et la direction,
- Responsabiliser les chargés de projets,
- Sevrer (temporairement) la fédération des fonds FEDER (décalage de trésorerie trop lourds pour nos fonds associatifs),
- Finir les projets pluriannuels dans les meilleures conditions.

En 2011, l'important travail fourni par les chargés de projet et la direction a permis d'atteindre un grand nombre des objectifs listés ci-dessus (avec le soutien financier de Nature Midi-Pyrénées et de SOLAGRO sous forme de prêts associatifs).

En 2011, les charges d'exploitations ont diminuées plus que les produits (24% contre 15%), améliorant nettement le résultat d'exploitation (-32 513€ en 2010, + 656€ en 2011). En 2011 (comme en 2010) les charges financières (5 129 €) et des charges exceptionnelles viennent dégrader le résultat d'exploitation.

En 2011, « l'assainissement » des projets pluriannuels (sur fonds FEDER) a nécessité un arbitrage sévère entre « les reports de ressources non-utilisées » (de 2010 vers 2011) et les « engagements à réaliser » (de 2011 vers 2012). Cet arbitrage nécessaire, protège l'année 2012 et va permettre de solder ces projets. Cet arbitrage dégrade encore le résultat d'exploitation et l'année 2011 se solde par un compte de résultat de - 34204,28 €. Ce résultat est « affecté » aux fonds associatifs de la fédération qui deviennent négatifs (-17 734€).

Une année 2011 encore difficile mais où tout a été mis en place pour remettre la fédération sur la « bonne voie » et envisager une année 2012 saine, opérationnelle et sevrée de projet FEDER (Cf. budget prévisionnel 2012).

